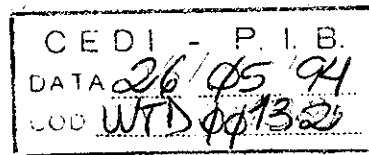


LA RAISON POLITIQUE DE L'IGNORANCE OU L'ETHNOLOGIE INTERDITE CHEZ LES WAIMIRIS-ATROARIS

Stephen G. Baines

Universidade de Brasília

Traduit du portugais par Sophie Cloutier



Les Waimiris-Atroaris sont une population amérindienne appartenant à la famille linguistique carib et dont le territoire se trouve à la frontière des États de l'Amazonas et du Roraima, au Brésil. Cette région correspond aux bassins des rivières Alalaú, Camanaú, Curiauaú et Santo Antônio do Abonari. Jusqu'au début de notre siècle, le territoire occupé par cette population amérindienne était beaucoup plus vaste, car il englobait aussi les vallées des rivières Jauaperí et Uatumã. Au cours d'une longue et triste histoire de violence étroitement liée à la fluctuation du prix de certains produits de la forêt sur le marché international, tels que la noix du Brésil, la gomme sylvestre, la peau de la loutre géante du Brésil et du caïman ainsi que les bois précieux, les Waimiris-Atroaris furent acculés dans le territoire qu'ils habitaient au début des années 1970. Les estimations démographiques de la population waimiri-atroari dans le passé sont très incomplètes. Hübner et Koch-Grünberg (1907 : 232) mentionnent qu'il y avait « 6000 Amérindiens dans la région de la rivière Jauaperí, selon les Brésiliens ». Cependant, il faut préciser que les habitants de cette région auxquels ces deux auteurs font allusion étaient à l'époque en guerre contre les Amérindiens et avaient réussi à convaincre le gouvernement local d'entreprendre une expédition punitive contre ces derniers (*ibid.* : 229). Il était donc dans leur intérêt de surévaluer le nombre d'Amérindiens. Selon le recensement réalisé en août 1959 par l'Agence gouvernementale en charge des affaires amérindiennes – qui à l'époque s'appelait Serviço de Proteção ao Índio (S.P.I.) –, neuf cent cinquante-sept Waimiris-Atroaris étaient alors en contact avec les postes établis à proximité des rivières Camanaú et Alalaú, mais il n'existe pas d'estimation du nombre d'Amérindiens qui n'avaient pas de contact avec ces postes. En 1973, Gilberto Pinto Figueiredo Costa, spécialiste des techniques d'établissement de contacts non hostiles avec les Amérindiens (*sertanista*) pour la FUNAI – nouveau nom, depuis 1987, de l'Agence gouvernementale en charge des affaires amérindiennes –, admit que :

... l'on ne possède toujours pas de données exactes sur le nombre d'Amérindiens [...]. Malgré tout, selon une estimation du signataire du présent rapport [Figueiredo Costa lui-même; N. de la T.], le nombre d'Amérindiens se situe entre 600 et 1000 personnes.²

En 1983, après plus d'une décennie marquée par des vagues d'épidémies mortelles, restaient seulement trois cent trente-deux Waimiris-Atroaris (Baines 1988 : 109). Par ailleurs, à partir de cette date la population a commencé à s'accroître rapidement, surtout entre 1973 et 1977 (Silva 1991).

Vers la fin des années 1960, le gouvernement fédéral déclencha des grands projets de développement dans la région des Waimiris-Atroaris. Il construisit la route BR-174, entre Manaus et Boa Vista, sectionnant ainsi le cœur du territoire des Waimiris-Atroaris. Le tronçon qui traverse la réserve fut construit très précisément entre 1972 et 1977. Au début de 1979, la compagnie d'État Eletronorte entreprit la construction de l'usine hydroélectrique de Balbina. À cette occasion, une zone de 10 344,90 km² encadrée dans la réserve fut déclarée d'utilité publique et expropriée (Décret 85.898 du 13 avril 1981). Cette zone comprend le réservoir et la région affectée par l'usine hydroélectrique. Pendant la même période, des compagnies d'exploitation minière du holding Paranapanema envahirent la réserve, bien qu'elle eût été établie plusieurs années auparavant (Décret 68.907 du 13 juillet 1971), à la recherche de minerais précieux. Pour compléter le tout, d'autres projets de développement, notamment d'élevage et de colonisation agricole, furent mis en branle aux abords de la réserve (cf. Schwade 1990).

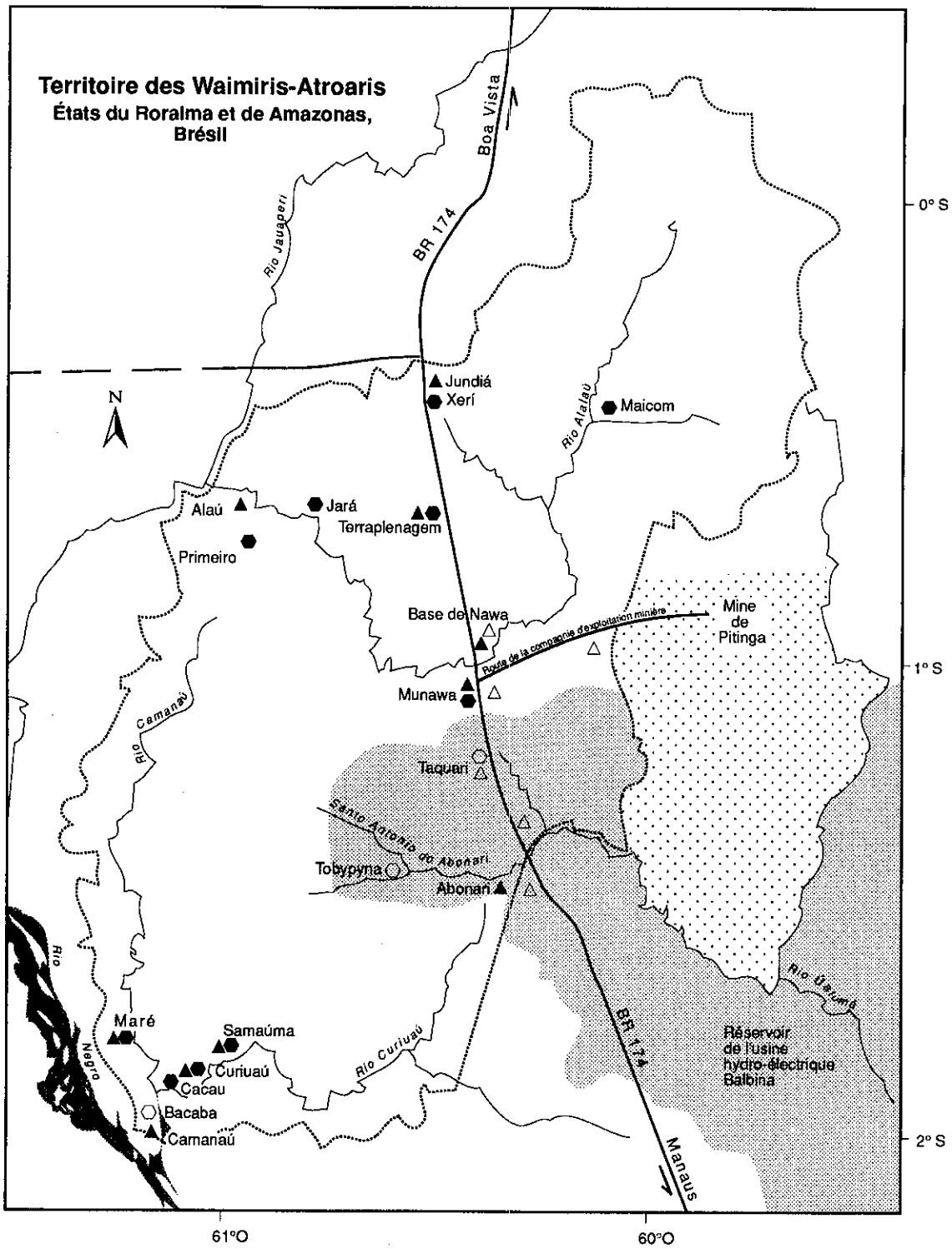
Les Waimiris-Atroaris ont été contraints de se soumettre aux équipes de *sertanistas* de la FUNAI qui participaient aux travaux de construction de la route BR-174 et qui avaient pénétré, déjà en 1970, dans le territoire amérindien. Ces équipes imposèrent aux Waimiris-Atroaris un plan d'« intégration accélérée » : ceux qui avaient survécu aux massacres historiques et à la route toute neuve furent regroupés dans des villages situés à proximité des postes de la FUNAI et soumis à un régime de travaux agricoles forcés. Plus tard, à partir de 1987, ce fut le Programa Waimiri-Atroari (une entente entre la FUNAI et l'Eletronorte) qui détermina le sort de ces Amérindiens, entre autres en contrôlant arbitrairement l'entrée de chercheurs dans la réserve. La durée prévue de ce programme, financé par l'Eletronorte avec participation de la Banque mondiale, est de vingt-cinq ans. Conçu par suite de la décision de construire l'usine hydroélectrique de Balbina et sans aucune consultation avec les Amérindiens, il vit le jour lors de la dernière phase des travaux, quelques mois seulement avant la mise en eau du barrage, en octobre 1987. Viveiros de Castro et Andrade soutiennent que ces « mesures palliatives et tardives, de nature cosmétique, prises une fois que toutes les autres décisions sur les travaux ont été exécutées », sont utilisées pour donner « une fausse idée de participation » (1988 : 16). Le Programa Waimiri-Atroari met à la disposition des Amérindiens une infrastructure destinée à les aider, mais ne peut aucunement modifier un fait accompli : l'inondation d'une partie du territoire amérindien et la dégradation irréversible de l'environnement.

Plus récemment, en raison de considérations à la fois géopolitiques et économiques, fut mis en chantier

un nouveau méga-projet, nommé « Projeto Calha Norte » (P.C.N.), et la majeure partie du territoire des Waimiris-Atroaris fut incorporée au Núcleo Regional ou Interiorano de ce projet, situé entre les régions nommées « Faixa de Fronteiras » (bande frontalière) et « Zonas Ribeirinhas » (zones riveraines) (Brasil 1985 : 2; pour en savoir plus, en français, sur le Projeto Calha Norte, voir Brunelli 1990 : 61-66). Si l'on tient compte que, parmi les « besoins fondamentaux et immédiats de cette région considérés comme étant prioritaires » par le secrétaire général du Conseil de sécurité nationale, se trouvent « l'augmentation de l'infrastructure routière, l'accroissement de la production d'énergie hydroélectrique, la mise en branle de nouveaux projets de développement économique dans l'arrière-pays et l'implantation d'un plus grand nombre de services sociaux de base »³, et que l'on met cela en relation avec l'histoire récente de cette réserve amérindienne, il apparaît clairement que le territoire des Waimiris-Atroaris a permis de tester le nouveau modèle d'occupation de la région septentrionale de l'Amazonie caractérisé par l'action conjuguée des militaires et des grandes compagnies (cf. Buchillet 1990; Ramos 1990).

Il n'est donc pas surprenant de constater aujourd'hui que la politique officielle envers les Amérindiens de cette réserve reflète les intérêts de deux grandes compagnies dont le pouvoir économique dépasse celui de la FUNAI, la Paranapanema et l'Eletronorte, et que les intérêts de ces deux compagnies, par ailleurs, ont été très bien intégrés aux objectifs du P.C.N. Cette politique se caractérise par l'éléphantiasis de l'infrastructure de la réserve, par l'intensification du contrôle exercé sur les Amérindiens et par la désignation de dirigeants amérindiens – nommés « capitaines » –, qui servent de porte-parole de la FUNAI et des compagnies qui envahissent leur territoire. Ces dirigeants, créés de toutes pièces par la FUNAI pendant la période d'établissement du contact non hostile et recrutés surtout parmi les jeunes Waimiris-Atroaris, doivent accomplir des fonctions définies par les administrateurs de la réserve et qui consistent à exécuter et à transmettre aux autres Waimiris-Atroaris les ordres de la FUNAI, à obéir à leurs supérieurs et à garder le silence sur les sujets que les administrateurs jugent embarrassants. Ainsi, destinés à servir d'agents culturels, ces capitaines jouissent en échange de certains privilèges, comme un accès plus facile à des biens manufacturés.

Cette nouvelle politique officielle envers les Amérindiens se caractérise aussi par l'interdiction aux ethnologues et aux missionnaires de pénétrer en territoire amérindien (voir Oliveira 1990 : 30). Comme le souligne Oliveira, « ... ceux qui travaillent avec des groupes amérindiens de cette région [l'Amazonie] et qui



--- Limites de la réserve établies par le décret 96.606 du 14.07.1987, 2 660 000 hectares

■ Région inhabitable à cause de l'inondation provoquée par le barrage de l'usine hydro-électrique de Balbina

... Portion de la réserve perdue à cause du décret 86.630 de 1981, ± 526 000 hectares

▲ Village

△ Village abandonné

● Poste de la FUNAI

○ Poste de la FUNAI abandonné

n'appartiennent pas à la FUNAI sont considérés comme des ennemis du pays car ils agissent contrairement aux soi-disant *intérêts nationaux* » (1990 : 20).

Malgré ses particularités, le cas waimiri-atroari partage de nombreux traits avec la politique officielle en vigueur dans d'autres réserves, notamment en ce qui concerne l'attitude envers les chercheurs. La recherche sur les populations amérindiennes du Brésil présente une caractéristique particulière car la FUNAI contrôle la plupart des réserves. Ce contrôle sur l'accès aux réserves et sur les activités des chercheurs est encore plus fort dans les territoires qui recèlent des richesses naturelles, comme des minerais convoités par de grandes entreprises, et où sont exécutés des grands projets de construction d'infrastructures tels que des routes et des usines hydro-électriques. Ce pouvoir que détient la FUNAI doit être mis en relation avec la constatation qu'à partir du début des années 1970, soumise à la politique de développement du gouvernement fédéral à son tour liée aux intérêts de grandes entreprises, la FUNAI a constamment favorisé l'implantation de grands projets au détriment des intérêts des Amérindiens et aussi de la recherche.

Donc, comme dans d'autres territoires amérindiens, et surtout dans ceux qui ont été intégrés au P.C.N., l'Agence chargée des Amérindiens a commencé à pratiquer une politique d'hostilité envers les chercheurs indépendants, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas soumis aux intérêts des compagnies et du gouvernement, et à leur interdire de pénétrer dans les réserves. Afin d'obtenir le monopole du contrôle sur la population amérindienne, aussi bien sur ses mouvements que sur les informations auxquelles elle a accès, l'Agence gouvernementale propage parmi les Amérindiens l'idéologie qui correspond aux intérêts des compagnies qui sont implantées dans la région.

À cause de ces changements introduits dans la politique officielle envers les Amérindiens, à partir du moment même où il demande un permis d'entrée dans une réserve, le chercheur se trouve soumis au contrôle exercé par des fonctionnaires de la FUNAI à différents paliers de la hiérarchie administrative : le siège central, l'administration régionale, la direction de la réserve, le poste avancé. Le processus de demande de permis peut être interrompu à n'importe quel niveau lorsque les administrateurs jugent encombrante la présence du chercheur.

Ainsi, en 1987, la FUNAI expulsait tout bonnement de la réserve waimiri-atroari l'anthropologue Márcio Silva de l'Université de Campinas (UNICAMP) sans offrir aucune explication convaincante. Les permis des chercheurs Bruce Albert (ORSTOM/Université de Brasília) et Alcida Ramos (Université de Brasília), qui devaient réaliser des recherches chez les Yanomamis, ont été suspendus pendant une longue période, tout comme celui de

Dominique Buchillet (ORSTOM/Université de Brasília), dans la région du haut Rio Negro. Le permis de Philippe Erikson (Université de Paris X-Nanterre), qui travaillait dans la réserve des Matis, a été aussi suspendu et celui de Gilio Brunelli (Université de Montréal), en vue de retourner chez les Zorós, n'a pas été renouvelé.

Dans mon cas, l'expulsion de la réserve waimiri-atroari fut organisée par certains fonctionnaires de l'Agence gouvernementale qui ont eu recours à un discours truffé de références à l'autodétermination indigène pour essayer de montrer que cette décision avait été prise par les Waimiris-Atroaris. Il n'en est rien : mon expulsion a été décidée et organisée par la direction de l'Agence chargée des affaires amérindiennes, et de ce fait le discours mentionné plus haut constitue simplement la version officielle des événements. Cette version a été transmise au reste des Waimiris-Atroaris par les capitaines, comme un ordre des fonctionnaires de la direction du Programa Waimiri-Atroari. Comme le soutient Oliveira, de tels « appareils de pouvoir » à l'œuvre chez les Amérindiens « fonctionnent avec un dynamisme qui leur est propre et qui ne représente en aucun cas les idées et les intérêts des populations amérindiennes qu'ils prétendent pourtant protéger ou représenter légalement » (1989 a: 5).

LE FRONT D'ATTRACTION WAIMIRI-ATROARI : LA CENSURE

Entre 1982 et 1985, au cours des dix-sept mois de ma recherche chez les Waimiris-Atroaris, j'ai été témoin du renvoi de plusieurs employés de la FUNAI, à cause du climat d'intrigues que la politique officielle envers les Amérindiens avait elle-même créé (voir Baines 1988 : 424s. et 518-521). À cette époque, quelques fonctionnaires de la FUNAI étaient déjà en train d'élaborer un modèle d'expulsion qui comportait un lexique spécialisé, avec des épithètes telles que « menteur », « voleur », « vaurien », « trompeur d'Amérindiens ». Après la dernière étape de ma recherche sur le terrain, réalisée en 1985, un missionnaire et sa famille, qui étaient en train de réaliser un projet d'alphabétisation, ainsi qu'un ethnologue qui faisait sa recherche sur le terrain en vue du doctorat, ont été renvoyés de cette réserve⁴, les premiers à la fin de 1986 et le second en 1987.

Durant mes différents séjours dans la réserve, l'équipe de la FUNAI se composait surtout d'Amérindiens⁵ appartenant à d'autres groupes ethniques que les Waimiris-Atroaris. Grâce à une politique qui consistait à attribuer les fonctions de chef de poste à une poignée de fonctionnaires non amérindiens à qui étaient soumis



Amérindiens waimiris-atroaris du village Taquari, en 1985. Ce village a été inondé en 1987 par le réservoir de l'usine Balbina.
(Photo de Stephen G. Baines, 1985)

un important contingent d'Amérindiens acculturés servant d'hommes à tout faire, la FUNAI réussit à créer une situation qui exacerbait l'opposition Amérindiens/Blancs. Il existait une tension permanente entre les chefs de poste blancs et les travailleurs amérindiens, car bon nombre de ces derniers agissaient de concert pour essayer de destituer les premiers afin d'occuper leurs fonctions. Ils se prévalaient souvent de l'identité générique d'« Amérindiens », laquelle assumait alors une valeur positive toute particulière car elle permettait le discours d'« Amérindien à Amérindien, contre le Blanc ». Ils cherchaient par ce moyen à s'allier aux Waimiris-Atroaris afin de les inciter à rejeter les chefs blancs et à demander au responsable du Front d'attraction waimiri-atroari (F.A.W.A.) qu'il les nomme à leur place.

Créé par la FUNAI en 1970, le F.A.W.A. avait « pour objectif principal d'établir des contacts permanents et non hostiles avec les Waimiris-Atroaris... et d'accélérer ainsi leur intégration à la société nationale, tout comme d'exécuter des tâches de soutien à la construction de la route BR-174 » (Rapport du F.A.W.A., 27/10/73). La politique du F.A.W.A. a toujours consisté à garder d'importants contingents d'employés dans la réserve – plus de cent en 1977 – dans le but de soumettre brutalement les derniers Waimiris-Atroaris à une nouvelle socialisation, forcée, en les assujettissant à un régime de travail dans des villages dirigés par la FUNAI. En 1983, on comptait cinquante-neuf employés, alors que la population waimiri-atroari comptait moins de trois cent cinquante personnes (Baines 1988 : 99).

La lutte pour le pouvoir au F.A.W.A. se manifesta entre autres par l'utilisation d'une rhétorique vaguement pro-amérindienne, qui masquait le fait que les membres du personnel s'identifiaient comme des « Amérindiens » ou comme des « Amérindiens civilisés », traitaient les Waimiris-Atroaris avec les mêmes préjugés négatifs envers les Amérindiens – propres à la société nationale – que les fonctionnaires blancs. Ces employés amérindiens s'identifiaient d'abord et avant tout comme des membres de la FUNAI et se présentaient aux Blancs comme étant plus à même de travailler avec les Waimiris-Atroaris, puisqu'ils étaient « aussi des Amérindiens » alors que leur façon d'agir différait peu ou pas du tout de celle des Blancs. Bon nombre d'employés amérindiens en position de domination intermédiaire entre les Blancs et les Waimiris-Atroaris recouraient donc, dans leurs interactions avec ces derniers, à une rhétorique d'« Amérindien à Amérindien contre le Blanc », pour contrôler ainsi les informations que les Waimiris-Atroaris me fournissaient.

Nombre d'employés indigènes du F.A.W.A. exigeaient des Waimiris-Atroaris qu'ils agissent comme des « Amérindiens conscients de leur identité » – au sens d'une identité amérindienne commune –, et aptes par leurs décisions et leurs actions à s'opposer aux « Blancs », mais cette rhétorique présentait une contradiction insoluble dans le contexte de ce front d'attraction. D'une part, elle stimulait la naissance d'une nouvelle identité amérindienne axée sur l'union contre les Blancs, alors que d'autre part les relations sociales imposées aux Waimiris-Atroaris par l'équipe de la FUNAI, composée d'Amérindiens et de Blancs, étaient des relations asymétriques, contradictoires et de sujétion/domination (Cardoso de Oliveira 1976: 55).

En plus d'ourdir des intrigues contre les fonctionnaires blancs et d'y impliquer les Waimiris-Atroaris, certains employés amérindiens tentèrent de monopoliser le commerce de l'artisanat produit par les Waimiris-Atroaris. Pour ce faire, ils s'accordaient secrètement avec les capitaines pour vendre cet artisanat à Manaus et acheter des biens manufacturés à leur profit. Ils avaient aussi avisé les Waimiris-Atroaris qu'en raison de leur origine amérindienne, la FUNAI leur avait permis d'avoir des relations sexuelles avec les femmes waimiris-atroaris¹⁰, et, en échange de cet accès à leurs femmes, certains employés conduisaient des hommes waimiris-atroaris dans des maisons de prostitution quand ils se trouvaient à Manaus. Finalement, ils parvinrent à convaincre les capitaines de cacher aux chefs de poste et à d'autres responsables blancs leurs beuveries, qui allaient à l'encontre des règlements des postes.

Dans cette situation, l'identité amérindienne fut arbitrairement élargie à tous les employés de la FUNAI

qui participaient à ces trames, sans égard à l'origine ethnique. D'une façon analogue, elle fut déniée à ces employés amérindiens qui ne voulaient pas y avoir partie. Grâce à une série d'oppositions d'identités ethniques : Amérindiens/Blancs, employés de la FUNAI/Blancs véritables et travailleurs/Blancs – sur lesquelles je reviendrai plus loin –, la structure de pouvoir de la FUNAI et de la société nationale était reproduite chez les Waimiris-Atroaris, caractérisée par des relations sociales de sujétion/domination s'étalant sur plusieurs registres : Amérindiens génériques versus Blancs, mais aussi Amérindiens waimiris-atroaris versus Blancs et Amérindiens acculturés appartenant à d'autres groupes ethniques.

Le F.A.W.A. agissait comme une institution totalisante, et de nombreux employés, amérindiens et blancs, inculquaient aux Waimiris-Atroaris un modèle de développement favorable aux intérêts des compagnies minières du holding Paranapanema⁶, lesquelles continuaient de pénétrer plus loin dans le territoire amérindien et présentaient ce développement comme s'il s'agissait d'une étape importante vers l'autodétermination amérindienne.

Les fonctionnaires de la FUNAI avaient réinterprété le concept même d'autodétermination dans le contexte de domination propre du F.A.W.A. et l'avaient transformé en celui d'« autodétermination dirigée », qu'ils appliquaient grâce aux capitaines. Ceci devient très évident si l'on rappelle le contrôle exercé par la FUNAI sur mon accès aux informations, encore une fois grâce aux capitaines. À titre d'exemple, j'évoquerai la visite à la réserve, en 1984, du général Euclides Figueiredo, ancien chef du Commandement militaire de l'Amazonie, accompagné par une délégation composée de dix-sept représentants de la FUNAI, de la compagnie d'exploitation minière Taboca (Paranapanema) et de l'armée, afin d'inaugurer une école construite par la Paranapanema. Aussi bien le personnel de la FUNAI que les Waimiris-Atroaris gardèrent le secret le plus absolu sur cette visite. Au cours des jours précédant l'inauguration de l'école, j'entendis dire que des visiteurs viendraient dans la réserve, mais quand je demandais aux Waimiris-Atroaris et aux fonctionnaires des informations plus précises sur ce sujet, ils me les refusaient. Le capitaine en chef chargea deux Waimiris-Atroaris de me faire visiter des villages abandonnés, et le jour où je rentrai au poste Terraplenagem j'appris que la délégation avait déjà visité la réserve et que le capitaine en chef avait prononcé un discours de remerciements adressé au général et aux représentants de la Paranapanema⁷. Chaque fois que je cherchais à aborder, directement ou indirectement, le problème de la présence de la compagnie d'exploitation minière dans la réserve, je m'exposais à la censure aussi bien de la part des capitaines et des



Capitaine du village Tobipina, inondé aussi en 1987 par le réservoir de la Balbina. Le capitaine se trouve dans la cuisine communautaire installée par la FUNAI.

(Photo de Stephen G. Baines, 1985)

jeunes waimiris-atroaris que des fonctionnaires.

Grâce à un autre développement – assez surprenant – de la rhétorique sur l'identité amérindienne déjà imposée aux Waimiris-Atroaris, dans tous les postes de la FUNAI et les villages indigènes, l'identité d'« Amérindien » fut bientôt étendue à tous les employés qui contribuaient à imposer la censure sur les informations destinées à des personnes taxées de « Blancs », indépendamment de l'appartenance ethnique. Cet éclatement du concept d'identité ethnique fut utilisé même pour éloigner les employés amérindiens qui ne se conformaient pas à la règle de la censure. Face à la contradiction flagrante que cette rhétorique fumeuse de l'identité avait fini par engendrer, nombre d'employés essayèrent de préciser l'opposition « Amérindiens/Blancs » en créant une nouvelle paire d'identités opposées : « employé de la FUNAI/Blanc véritable ». Tout ceci finit, entre autres, par renforcer la censure à laquelle j'étais assujéti, car

certain fonctionnaires blancs de la direction du F.A.W.A. rappelaient souvent aux employés et aux Waimiris-Atroaris que je « n'étais pas un fonctionnaire de la FUNAI ».

Si les conditions de vie des Amérindiens et les conditions de travail des chercheurs étaient déjà difficiles à cette époque, elles le deviendront encore plus par la suite. Pour montrer l'augmentation du degré de contrôle sur les Waimiris-Atroaris causée par l'implantation du Programa Waimiri-Atroari, en 1987, ainsi que l'hostilité envers les chercheurs, je décrirai le cas de ma propre expulsion de cette réserve amérindienne, en juin 1989.

LE PROGRAMA WAIMIRI-ATROARI : L'INTERDICTION DE LA RECHERCHE

En décembre 1988, je demandai au Conseil national de la recherche (CNPq) et à la FUNAI de m'autoriser à poursuivre ma recherche. Dès qu'ils furent au courant de mon projet, certains fonctionnaires du Programa Waimiri-Atroari forgèrent pour les Waimiris-Atroaris une image négative de ma recherche. Dans un document daté du 10 janvier 1989 (date dont je n'ai pris connaissance que le 25 juin 1989, à l'occasion de la réunion de mon expulsion), on lit qu'au cours d'une consultation préliminaire dans la réserve, le directeur du programme d'éducation demanda « que le chercheur envoie tous ses travaux sur les Waimiris-Atroaris – thèses, livres, rapports, notes, etc. – issus des recherches précédemment réalisées dans la réserve [...]; que le projet de recherche soit plus succinct, mieux précisé et plus clair ». Il exigea aussi des retombées positives immédiates pour les Amérindiens, en déclarant que « ni ce directeur, ni les Waimiris-Atroaris, ne sont au courant d'aucun résultat de cette recherche ».

Je précise qu'après chaque étape de ma recherche j'ai remis à la FUNAI les rapports, ainsi qu'une copie de ma thèse de doctorat en 1988, sans compter toutes les photographies que j'ai données aux Waimiris-Atroaris lorsqu'ils m'en faisaient la demande durant ma recherche sur le terrain. J'ai aussi remis un rapport du Groupe de travail, en 1985; un dictionnaire de la langue waimiri-atroari en 1983, et des copies de photographies. Si ce matériel n'est pas parvenu au directeur du programmes d'éducation, cela est dû à un manque de coordination entre le Programa et la FUNAI, et non à un oubli de ma part. Le document mentionné plus haut montre qu'à partir de janvier 1989, le directeur en question a signifié aux Waimiris-Atroaris du village du poste Terraplengem – où réside le capitaine en chef et porte-parole

waimiri-atroari de la FUNAI – que ma recherche « ne leur apportait aucun bénéfice immédiat ». Cependant, selon des informations qui m'ont été fournies par des personnes ayant séjourné dans la réserve au cours des derniers mois de 1989, le programme d'éducation se servait toujours de mon dictionnaire.

Analysant les normes qui régissent l'accès aux réserves amérindiennes et déterminent, entre autres, que les bureaux régionaux de la FUNAI doivent être consultés et que les Amérindiens eux-mêmes doivent donner leur approbation, Oliveira soutient que « la majorité des anthropologues savent par expérience personnelle à quel point les administrateurs considèrent comme embarrassante la présence de chercheurs et connaissent les arguments que ceux-ci ont l'habitude d'invoquer afin d'empêcher leur venue » (1988 b : 2).

La norme de la FUNAI (art. 6 de l'arrêté n° 745, 6 juillet 1988) stipulant « que la recherche ne pourra être autorisée sans que les dirigeants amérindiens en aient d'abord pris connaissance et aient donné leur accord » est, continue Oliveira, « rétrograde et démagogique. Ceci laisse clairement entendre que [...] tous les abus et toutes les intimidations ne seront plus la responsabilité de la FUNAI ou des administrateurs locaux, car désormais ils seront exécutés au nom des Amérindiens eux-mêmes » (*ibid.*). C'est ce qui se produisit dans mon cas.

Oliveira souligne :

Qui peut garantir (ou mieux, qui peut croire) qu'une libre manifestation de volonté des Amérindiens soit possible alors que la consultation est faite par les fonctionnaires de la FUNAI dont les intérêts diffèrent nettement (lorsqu'ils ne sont pas antagoniques) de ceux des Amérindiens? Rien n'assure qu'un tel processus consultatif puisse être mené à bien sans pressions indues, sans diffuser d'informations trompeuses, sans faire courir des bruits ou créer des peurs, sans l'énonciation d'opinions déplacées... (1988 b : 3)

En juin 1989, après avoir appris que le CNPq et la présidence de la FUNAI m'avaient octroyé le permis de recherche, je me rendis au siège du Programa Waimiri-Atroari à Manaus. Dès la première rencontre, le directeur du Programa – qui se définissait par ailleurs comme une « personne soucieuse des intérêts des Amérindiens » et pour qui la majorité des travaux anthropologiques sont « académiques » et ne présentent « pas d'avantages réels » pour les Amérindiens – se montra hostile à la présence dans la réserve amérindienne de personnes qui ne faisaient pas partie du Programa. Bien qu'ils aient fait eux-mêmes la consultation préliminaire auprès des Waimiris-Atroaris cinq mois auparavant, certains fonctionnaires de la direction du Programa se plaignirent du fait que la FUNAI n'avait pas acheminé mon dossier au Programa avant de m'octroyer le permis de recherche⁸.

Alléguant que les dirigeants du village où demeure le capitaine en chef n'avaient démontré aucun intérêt pour ma recherche, ils insistèrent pour que le Programa organise une réunion au cours de laquelle je présenterais mon projet de recherche à la communauté amérindienne afin qu'elle se prononce. Bien que le déroulement des événements ait montré plus tard que la décision prise par les Amérindiens fut influencée par de fausses informations, je me montrai tout à fait favorable à ce que ces derniers soient consultés – comme je l'avais toujours fait personnellement, dans tous les villages, durant les précédentes étapes de ma recherche – sans compter les « consultations préliminaires » que la FUNAI avait conduites avant mon arrivée dans la réserve.

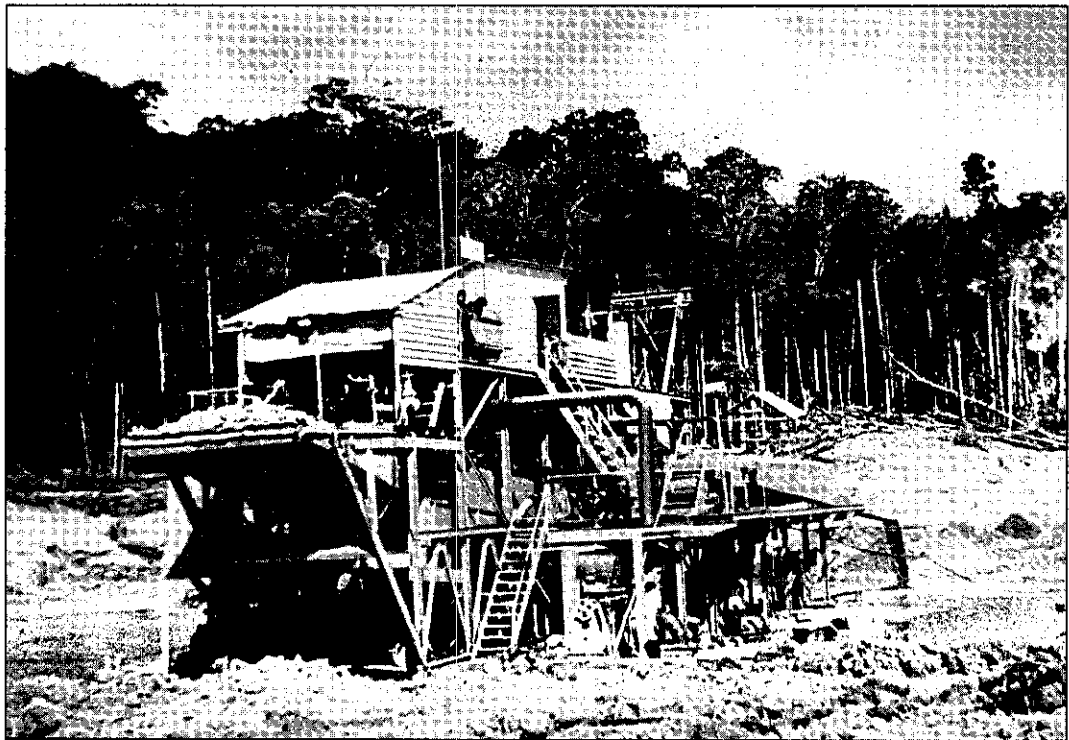
Au début, le directeur du Programa avait décidé que nous partirions ensemble de Manaus dans un véhicule appartenant au Programa, le 24 juin dans l'après-midi, en compagnie du chef de cabinet du surintendant régional de la FUNAI, pour nous rendre au poste Base de la FUNAI, situé dans la réserve amérindienne. Cependant, contrairement à ce qui avait été décidé, lorsque j'arrivai au siège du Programa on me fit savoir que le directeur du Programa et le chef du cabinet du surintendant étaient déjà partis. Lorsque j'arrivai à Base, le 24 à la tombée du jour, les Waimiris-Atroaris changèrent brusquement d'attitude. Au cours des jours précédents, au siège du Programa à Manaus, les quelques Waimiris-Atroaris qui s'y trouvaient m'avaient accueilli avec gentillesse, m'invitant de nouveau dans leurs villages et me demandant des objets manufacturés, exactement comme ils l'avaient fait pendant mes dix-sept mois de terrain. Maintenant, par contre, ils refusaient de m'adresser la parole.

Le matin du 25 juin 1989, pendant la réunion où je devais présenter mon projet et à laquelle assistaient environ quarante Waimiris-Atroaris provenant de dix villages, ils manifestèrent leur exaspération en alléguant que ma recherche ne leur « apportait pas d'avantages » et qu'ils n'en connaissaient pas les conclusions. Cette affirmation est la même que celle que le directeur du Programa avait faite auparavant. De plus, pendant cette réunion (pour plus de détails, voir Baines 1989), les Waimiris-Atroaris m'accusèrent d'être un « menteur » et de les avoir « trompés », conformément au lexique spécialisé utilisé pour justifier une expulsion. Ils déclarèrent qu'ils ne savaient pas ce que je faisais dans la vie, mais qu'ils savaient que j'étais en contact avec des groupes qui désiraient nuire à leur développement, et ils me demandèrent de quitter définitivement la réserve.

Surpris, je leur demandai d'où provenaient de telles accusations. Ils me répondirent que « c'était dans les journaux » et que « tout le monde le savait ». Ils m'accusèrent à nouveau d'être un « menteur » et commen-

Équipement pour extraire la cassitérite de la réserve waimiri-atroari.

(Photo de Stephen G. Baines, 1985)



cèrent à quitter petit à petit la réunion. Apparut alors un fait révélateur, qui allait éclairer ce qui était en train d'arriver. Le chef de cabinet du surintendant régional de la FUNAI affirma que les Waimiris-Atroaris connaissaient l'existence de la série d'articles intitulée « Les Amérindiens et la Constitution », publiée par le journal *O Estado de São Paulo* en août 1987, dans lesquels on mentionnait mon nom en me présentant comme un agent d'un hypothétique cartel international de l'étain. Selon ces articles, mon rôle aurait été d'utiliser les Amérindiens pour entraver la percée dans les territoires amérindiens des compagnies d'exploitation minière nationales privées, protégeant ainsi les intérêts des grandes compagnies internationales. À partir du 9 août 1987, le quotidien *O Estado de São Paulo* avait en effet publié quotidiennement, pendant une semaine, une série d'articles qui dénonçaient l'existence d'une hypothétique conspiration internationale contre le Brésil, organisée par des personnes et des groupes qui affirmaient défendre les intérêts des Amérindiens. Largement documentée (CNBB-CIMI 1987; C.E.D.I. 1987; Oliveira 1990 : 25-30), cette campagne faisait partie des différentes actions entreprises par les grandes compagnies privées d'exploitation minière afin d'introduire dans la nouvelle constitution des dispositions qui leur permettraient de s'installer dans les terres amérindiennes, et elles y réussirent.

Dans l'immédiat, le 25 juin 1989, il devenait donc évident que cette soi-disant consultation avec les Amérindiens avait été organisée par les fonctionnaires de la direction du Programa afin de discréditer ma recherche et m'empêcher de rester dans la réserve. Ils s'étaient servis des mensonges publiés par *O Estado de São Paulo* pour me peindre aux yeux des Waimiris-Atroaris comme quelqu'un qui était lié à « des groupes opposés au développement des Waimiris-Atroaris », comme le dit textuellement le chef de cabinet du surintendant régional de la FUNAI.

Je fus alors immédiatement évacué de la réserve dans une voiture du Programa, sous les voix irritées des quelques Waimiris-Atroaris encore présents à la réunion, qui me lançaient à grands cris les mêmes accusations. Il est certain que les Waimiris-Atroaris n'avaient pas été informés du fait que tous les documents publiés par *O Estado* avaient plus tard été jugés « sans valeur » par la commission parlementaire constituée en 1987 afin de clarifier le problème.

Quelques mois après mon expulsion, le superviseur du Programa déclara qu'en discutant de cet incident avec les Waimiris-Atroaris, ils lui avaient dit qu'ils ne se seraient pas opposés à ce que je reste parmi eux si je le leur avais demandé, plutôt que de me présenter dans la réserve sans préavis. Je précise que j'avais demandé mon permis à la FUNAI et au CNPq car c'est la seule voie

possible pour le chercheur qui veut l'obtenir en parfaite conformité avec les normes établies par la FUNAI elle-même. Comme c'est la FUNAI qui contrôle l'accès au territoire des Waimiris-Atroaris, il n'existe pas d'autres moyens d'entrer en contact avec les Amérindiens, et si réellement les Waimiris-Atroaris n'avaient pas eu connaissance de ma sollicitation d'un permis de recherche, ceci aurait démontré un manque de coordination entre la FUNAI et le Programa Waimiri-Atroari. Or, la consultation préliminaire, qui eut lieu en janvier 1989, montre que non seulement les Waimiris-Atroaris et le Programa avaient été mis au courant à l'avance de mon projet de recherche, mais qu'à partir de ce moment certaines personnes le présentèrent aux Waimiris-Atroaris comme un projet qui n'intéresserait ni les Amérindiens, ni le Programa.

Pendant la réunion d'expulsion, certains Waimiris-Atroaris ont qualifié mon travail de « ragots », qui est le mot exact aussi employé par le directeur du Programa (« tas de ragots ») en parlant de ma thèse de doctorat, au cours du premier Séminaire d'études waimiri-atroari, qui eut lieu en mars 1990 à l'Universidade do Amazonas (Manaus) avec le soutien du Programa Waimiri-Atroari. De plus des personnes ayant séjourné dans la réserve après mon expulsion m'ont rapporté les commentaires de certains Amérindiens : « Stephen ne vaut rien. Nous ne voulons pas qu'il revienne. » Et, lorsqu'on leur en avait demandé les raisons, les Amérindiens avaient ajouté : le « Programa a dit que Stephen ne vaut rien ». Ces récits prouvent aussi que, même avant la réunion d'expulsion, quelqu'un avait prévenu les Waimiris-Atroaris que mon travail « n'était pas intéressant pour eux ».

À QUI PROFITE MON EXPULSION?

Le déroulement de mon expulsion est tout à fait conforme au modèle actuel de la politique officielle en matière d'Amérindiens, qui se fonde sur la rhétorique de l'autodétermination selon laquelle les décisions doivent venir, ostensiblement, des Amérindiens eux-mêmes. Cela fait partie d'un processus plus large de pressions exercées sur les Amérindiens par de grandes compagnies privées et d'État qui cherchent à suborner des dirigeants amérindiens pour les amener à signer des contrats directement avec les compagnies au nom de l'autodétermination amérindienne. Il est facile de constater qu'il s'agit d'une autodétermination dirigée, biaisée par un contexte général de domination. Dans le cas spécifique qui me concerne, les fonctionnaires du

Programa qui organisèrent cette campagne mensongère en utilisant à leurs fins les Waimiris-Atroaris, eurent recours au même modèle dont se servaient les fonctionnaires de l'ancien front d'attraction pour éloigner des personnes indésirables. Le rejet du chercheur embarrassant partait d'abord de fonctionnaires de l'équipe de direction et était transmis au reste des Waimiris-Atroaris par les capitaines et les jeunes. Les Amérindiens le percevaient ainsi comme un ordre du Programa auquel ils devaient se conformer. Comme un capitaine du village de Samaúma l'expliqua à sa femme immédiatement après mon expulsion, le capitaine en chef avait donné l'ordre de me rejeter. Ce fait montre comment le Programa agit comme une institution totale – et ceci est encore plus évident aujourd'hui qu'à l'époque du F.A.W.A. – qui intègre les Waimiris-Atroaris dans sa structure policière afin qu'ils se fassent les porte-parole de décisions prises par la direction.

Le Programa Waimiri-Atroari compte cinquante-sept employés, et dans la région démembrée de la réserve amérindienne par un décret présidentiel en 1981, se trouvent plusieurs milliers de fonctionnaires de la compagnie d'exploitation minière Taboca. À cette époque, la Taboca avait embauché des gardes armés d'une compagnie de sécurité pour contrôler l'accès à la route secondaire, propriété du holding Paranapanema, située à l'intérieur des terres amérindiennes. Si nous considérons cette situation, il est tout à fait légitime de poser la question suivante : pourquoi organiser une telle campagne pour discriminer un ethnologue qui ne détruit pas les ressources non renouvelables et qui n'a pas non plus d'influence négative sur la vie du groupe amérindien ni sur l'environnement? (à ce sujet, voir Oliveira 1988a).

Ma thèse de doctorat est une réflexion sur la politique officielle à l'égard des Amérindiens, à l'époque où cette réserve s'appelait « Front d'attraction waimiri-atroari ». Oliveira, en faisant référence à ma thèse, constate : « La description de la vie quotidienne d'un front d'attraction ne veut pas nécessairement être une série de dénonciations, mais si elle en a l'air, c'est qu'il est impossible de décrire les situations réelles en omettant les éléments de domination et de violence. » (1989b : 30) Certains fonctionnaires du Programa craindraient-ils que la poursuite de la recherche mette à jour des aspects qui pourraient ternir leur image publique? Ou qu'elle révèle que le Programa continue d'agir sur les Waimiris-Atroaris comme une institution totale dirigée par les intérêts et les pressions des grandes compagnies? Ou encore qu'elle montre que l'autodétermination amérindienne prônée par le Programa est en réalité subordonnée à ces intérêts et pressions?

Évidemment, le Programa Waimiri-Atroari, qui reçoit des fonds de la Banque Mondiale, se préoccupe de



Un des capitaines waimiris-atroaris se fait couper les cheveux par un employé amérindien de la FUNAI, en compagnie de deux compagnons waimiris-atroaris.

(Photo de Stephen G. Baines, 1985)

son image publique et veut qu'elle soit positive. Il se soucie d'engager des chercheurs rattachés à des institutions scientifiques réputées telles que l'Institut national de recherches de l'Amazonie, des universités fédérales et le Jardin botanique royal de Londres, pour effectuer des recherches de haute qualité, bien que de courte durée, dans des disciplines comme l'ethnobotanique, l'écologie et la linguistique, car cela permet d'affirmer que le Programa se fonde sur une base scientifique. En même temps, certaines personnes de la direction ont recours à l'utilisation de fausses informations pour rendre les Waimiris-Atroaris hostiles à la poursuite de la recherche d'un ethnologue – moi – qui a pourtant déjà effectué dix-sept mois de recherche dans la réserve amérindienne depuis le début de 1982.

Oliveira note qu'« en général, une recherche de caractère scientifique est toujours perçue par les fonctionnaires de la FUNAI comme un audit administratif

et comme un attentat à leur emploi; un moyen de faire courir des bruits et d'attirer sur eux la colère des Amérindiens » (1989b: 30). Le Programa accepte la réalisation de recherches qu'il peut contrôler et les choisit de façon sélective – en interdisant celles qui, parmi d'autres sujets, étudient la politique officielle envers les Amérindiens⁹.

D'autres faits font aussi de la lumière sur cette prohibition d'accès aux réserves amérindiennes dont sont victimes les chercheurs non rattachés à l'Agence gouvernementale d'affaires amérindiennes. Certains fonctionnaires de la direction du Programa présentent ce dernier comme une possibilité nouvelle face à la dépendance de la compagnie d'exploitation minière qui existait à l'époque du F.A.W.A. (Baines 1988). Cependant, selon les déclarations de personnes qui ont séjourné dans la réserve en 1990, le Programa continuait à acheminer les Amérindiens malades à la clinique de la Paranapanema pour des soins médicaux, que, contrairement aux promesses, il n'était toujours pas en mesure de fournir. En outre, la compagnie continue à livrer aux Waimiris-Atroaris des denrées qui constituent une partie de la compensation prévue pour la construction de la route secondaire qui traverse leur territoire. Le projet d'élevage mis sur pied par la Paranapanema à l'époque du F.A.W.A. se poursuit aussi, et le gérant du Programa désire l'étendre à d'autres villages. Ce projet, né d'un plan de développement de la région élaboré en 1983 par des représentants de l'armée, de la Paranapanema et de la FUNAI, a pour objectif principal de sédentariser les Waimiris-Atroaris dans des zones restreintes grâce à l'installation de fermes pilotes financées par la Paranapanema. Le tout devait permettre à cette compagnie de s'installer dans le territoire amérindien sans contestation.

Quelques mois après mon expulsion de la réserve, le 25 juin 1989, j'appris que, la veille de mon arrivée dans la réserve, les Waimiris-Atroaris avaient signé une nouvelle entente, le « Termo de Compromisso » N° 001/89, avec la Taboca. Ce Termo de Compromisso autorisait la réalisation de nouveaux projets de développement communautaire financés grâce à « des allocations mensuelles qui représentaient une avance sur les redevances que la compagnie allait devoir payer à la communauté à cause de l'exploitation minière qu'elle allait entreprendre dans la réserve amérindienne ». Ce Termo de Compromisso fut signé par dix capitaines waimiris-atroaris et par des fonctionnaires de la Paranapanema, ainsi que par le directeur du Programa Waimiri-Atroari et le surintendant régional de la FUNAI, qui agirent comme témoins. Ce dernier était alors aussi le responsable des projets spéciaux d'un programme de la FUNAI nommé « Projeto Especial Calha Norte : Plano Operativo anual 1988. »

La « Declaração » qui avait été signée par cinq ca-

pitaines waimiris-atroaris le 15 mai 1987 ainsi que la correspondance échangée entre la FUNAI et la compagnie Taboca pendant le mois de juin 1989, font partie de ce même Termo de Compromisso. Cette Declaração avait été aussi signée par des fonctionnaires de la compagnie et par deux témoins, qui étaient le même directeur du Programa et le surintendant régional de la FUNAI de l'époque. Elle certifie que la communauté waimiri-atroari, représentée par cinq dirigeants, désire exploiter les richesses minérales de la réserve amérindienne et accorde le droit exclusif de prospection et d'exploitation minière au holding Paranapanema en échange de redevances. Cette Declaração est imprégnée d'une rhétorique sur l'autodétermination amérindienne donnant l'impression que ce sont les Waimiris-Atroaris qui ont décidé d'exploiter leurs minerais et choisi de confier cette tâche à la seule Paranapanema. Cependant, le style même du document et le caractère asymétrique du projet démontrent que les signataires waimiris-atroaris n'ont pas été adéquatement prévenus des conséquences tragiques éventuelles de l'installation de compagnies minières sur la survie de leur groupe ethnique, pourtant déjà menacé par de récentes invasions de cette même compagnie. Au contraire, ce document montre que les capitaines avaient été corrompus par des pressions provenant de compagnies mais exercées sur eux par des fonctionnaires du Programa.

Ces documents qui ratifient des accords entre les Waimiris-Atroaris et la compagnie d'exploitation minière, et qui ont été signés par des Waimiris-Atroaris et des fonctionnaires de la FUNAI, sont illégaux car ils sont contraires à la législation brésilienne sur les Amérindiens. Il en va de même d'un « Contrato de utilização do solo para fins de mineração » établi entre six compagnies du holding Paranapanema et la FUNAI en vue de l'exploitation de minerais dans toute la réserve waimiri-atroari, même s'il est signé par le président de la FUNAI de l'époque, Romero Jucá Filho. Les fonctionnaires de la FUNAI qui négocièrent ce contrat avec la Paranapanema, en 1987, ont aussi soudoyé le capitaine en chef des Waimiris-Atroaris et son frère afin qu'ils le signent. Il faut rappeler que ce contrat a été signé lorsque le capitaine en chef et son frère se rendirent à Brasília grâce aux bons services de la FUNAI, accompagnés du surintendant régional de la FUNAI et du directeur du Programa. Ce contrat s'ajoute à toute une série d'injustices – allant de la signature d'accords illégaux jusqu'à l'ethnocide qui en découle – commises contre cette population amérindienne pour favoriser des compagnies privées.

Ces faits nous éclairent sur les raisons qui ont amené certains fonctionnaires du Programa Waimiri-Atroari à organiser une campagne destinée à interdire la poursuite de ma recherche : ce faisant, ils pouvaient contrôler non

seulement l'accès des Waimiris-Atroaris aux informations, mais aussi l'accès que pouvaient avoir aux informations du Programa des personnes qui, comme moi, ne dépendaient pas de leur administration. En manipulant des informations fausses, ces mêmes fonctionnaires ont réussi à me discréditer aux yeux des Waimiris-Atroaris et à faire planer le doute sur le bien-fondé de mes recherches. Comme j'ai refusé – tout comme deux autres invités qui avaient aussi été expulsés de la réserve amérindienne depuis peu de temps – de participer au « Premier Séminaire d'études sur les Waimiris-Atroaris », tenu en mars 1990, j'ai été accusé de ne pas assumer mes responsabilités vis-à-vis des Waimiris-Atroaris et de vouloir entrer dans leur réserve seulement pour mon propre intérêt. Il est intéressant de remarquer que cette accusation est exactement la même qui m'avait été lancée par le gérant du Programa tout juste avant mon expulsion. Selon la presse de Manaus, on me qualifia de « chercheur ambigu » (*A Notícia*, 7 mars 1990). J'ai bien reçu l'invitation pour participer à ce séminaire – dans une enveloppe avec l'entête du Programa –, mais comme celui-ci avait perdu toute crédibilité à mes yeux, je voyais dans cette invitation un nouveau piège pour me diffamer encore plus devant les médias, en utilisant les capitaines. En effet, d'après le témoignage de quelqu'un qui participa au séminaire, ceux-ci auraient répété les accusations habituelles contre moi et ajouté qu'ils voulaient que je ne retourne jamais plus dans leur réserve.

De cette façon, certains fonctionnaires du Programa ont réussi à éliminer à tout jamais la possibilité que je témoigne sur ce qui se passe dans la réserve waimiri-atroari. Évidemment je connaissais trop bien les manèges de l'administration en place dans la réserve et les intérêts que le holding Paranapanema y avait et je parlais trop bien le waimiri-atroari pour que le Programa puisse contrôler les informations que les Waimiris-Atroaris auraient pu me fournir. En ce sens, le Programa Waimiri-Atroari a montré ici sa vraie nature d'institution totalitaire qui tient la population waimiri-atroari en ségrégation.

CONCLUSION

L'interdiction de ma recherche a coïncidé avec l'application d'une politique consistant à suspendre systématiquement toute recherche ethnologique dans la région du P.C.N. En se basant sur des études du Conseil de sécurité nationale, cette politique considère les chercheurs comme des agents d'une conspiration hypothétique contre les soi-disant « intérêts nationaux » (Cf. Oliveira 1990 : 29-30).

L'interdiction, pour les ethnologues, d'accès aux réserves dans lesquelles ils menaient des recherches souvent depuis plusieurs années signifie que les conditions de production des connaissances en anthropologie ont subi une transformation fondamentale. En Amazonie brésilienne, cette transformation est la conséquence directe de l'alliance entre les militaires et les grands patrons des compagnies d'exploitation minière, laquelle vise la création d'une infrastructure permettant d'ouvrir cette région à l'exploitation des ressources du sous-sol, y inclus celles des territoires amérindiens. Le plus souvent, la décision de refuser d'octroyer un permis de recherche est prise au cours du processus bureaucratique d'étude de la requête – où l'Assessoria de Assuntos Estratégicos (l'ancien Conseil de sécurité nationale) a son mot à dire –, ce qui rend impossible tout contact entre l'ethnologue et la population amérindienne. Dans d'autres cas, comme le mien par exemple, l'interdiction vient des fonctionnaires de l'administration locale, qui impliquent alors les Amérindiens afin de donner l'impression que ceux-ci exercent ainsi leur droit à l'autodétermination.

Depuis que des fonctionnaires, aux niveaux les plus élevés de l'Agence gouvernementale chargée des Amérindiens, se sont approprié le langage anthropologique – qu'ils utilisent pour obstruer le travail des ethnologues –, le chercheur se trouve prisonnier d'intérêts conflictuels et contradictoires comme jamais auparavant. Ces fonctionnaires produisent des « théories officielles » axées sur l'opposition « nous qui avons la charge des Amérindiens / vous les anthropologues », et ils cherchent à se justifier grâce à une fausse dichotomie de leur cru entre action et théorie, s'exprimant le plus souvent par l'opposition : « nous les fonctionnaires chargés des Amérindiens qui travaillons pour eux / vous les anthropologues qui restez dans votre cocon occupés seulement à élucubrer des théories ».

Quand des populations amérindiennes sont *de facto* ségréguées et contrôlées – comme c'est le cas pour les Waimiris-Atroaris –, ces théories officielles sont transmises aux Amérindiens qui occupent des postes créés par l'Agence gouvernementale et qui sont soumis à celle-ci. Ces Amérindiens perçoivent de telles attitudes à l'égard des chercheurs comme des ordres qui font partie de leurs responsabilités et correspondent à la façon de faire de la FUNAI et du Programa et qui, en outre, sont partie intégrante de la théorie officielle définissant la réalité à l'usage de la population amérindienne. Ces théories officielles, étroitement liées aux intérêts des compagnies et énoncées selon le lexique de l'autodétermination amérindienne, prônent l'idéologie du développement qui est celle des grandes compagnies et du gouvernement fédéral, et en réalité représentent la négation absolue de l'autodétermination. Elles apparaissent comme

un discours que l'Agence gouvernementale impose par un paternalisme extrême, qui reflète les relations de sujétion/domination existant entre elle et la population amérindienne.

Pour finir, il convient de souligner que dans d'autres situations, depuis la naissance des mouvements de revendication amérindiens, certaines populations amérindiennes commencent à exercer leur droit d'accepter ou de refuser la présence d'ethnologues dans leurs réserves et exigent que des relations moins inégales soient désormais établies entre le chercheur et la population étudiée (Ferreira 1991). Ceci inaugure de nouvelles tendances qui conduisent l'ethnologue à réfléchir sur sa propre présence dans des situations de contact interethnique et à donner la parole aux Amérindiens et, en outre, à écrire des publications avec eux.

La situation de recherche se complexifie avec l'apparition d'Amérindiens qui utilisent un langage semblable à celui de l'Agence chargée des Amérindiens, tantôt pour se faire les porte-parole des intérêts de compagnies privées, tantôt pour s'y opposer. D'autres groupes amérindiens ont entamé des négociations directes avec les compagnies d'exploitation minières et avec les militaires, sans passer par l'Agence chargée des Amérindiens. Cela est arrivé, par exemple, à certains groupes tukanos, une population autochtone qui, à la différence des Waimiris-Atroaris, entretient des contacts suivis depuis longtemps avec la société nationale. En 1986 et 1987, un groupe de ces Amérindiens habitant la vallée supérieure du Rio Negro ont négocié des accords avec la direction du projet Calha Norte et le holding Paranapanema. « Après de longues années de tentatives sans gloire et sans résultat auprès de la FUNAI et d'autres agences du gouvernement pour obtenir la reconnaissance légale de leurs terres – remarque Ramos – les dirigeants de ces Amérindiens choisirent d'accepter le cisaillement de leur territoire voulu par les militaires en échange de certains bénéfices et des redevances des compagnies d'exploitation minière opérant sous l'égide du Calha Norte » (Ramos 1991). Deux ans plus tard, ces mêmes dirigeants se sentirent trahis par les compagnies d'exploitation minière qui abandonnèrent la région et aussi par les militaires qui non seulement n'accomplirent pas leurs promesses, mais en arrivèrent à expulser cent vingt-trois Tukanos de leurs terres (cf. Buchillet 1990 : 128-135).

Voilà ce qui attend les ethnologues qui étudient les populations amérindiennes de l'Amazonie brésilienne à l'aube du XXI^e siècle.

NOTES

¹ L'histoire des invasions et des massacres est documentée à partir de la moitié du siècle dernier. Voir, par exemple, Barbosa Rodrigues 1885, Payer 1906, Hübner et Koch-Grünberg 1907, Bandeira 1926 et aussi les rapports de la Province de l'Amazonas de 1852 à 1877 (Amazonas 1906-1908). D'autres informations se trouvent dans de nombreux rapports de la FUNAI et de son prédécesseur, le S.P.I.

² Rapport du Front d'attraction waimiri-atroari, le 27 octobre 1973, pages v et vi.

³ Exposição de motivos No 018/85, du 19 juin 1985, du général de brigade Rubens Bayma Denys, ministre d'État, Secrétaire général du Conseil de sécurité nationale.

⁴ Voir Associação Brasileira de Antropologia, 1990 : « Pesquisas : Limites impedem participação ». Boletim da ABA 8 : 11.

⁵ Le rapport Análise de servidores lotados no N.A.W.A. (Núcleo de Apoio Waimiri-Atroari) em 08/07/79, de Giuseppe Cravero, coordinateur du N.A.W.A., montre que 68% des employés provenaient de « différentes réserves amérindiennes acculturées ». Selon Cravero, vingt-neuf de ces Amérindiens provenaient du Rio Negro, vingt-neuf du bassin inférieur de l'Amazonie, trois de la rivière Purus et sept d'autres réserves. La plupart avaient travaillé pendant plusieurs années dans des villes de la région, et quelques-uns dans des grands projets tels que la construction de la route Perimetral Norte dans la région de São Gabriel da Cachoeira au début des années 1970 ou celle de la route BR-174 elle-même dans le territoire des Waimiris-Atroaris (1972-1977), et la construction de l'usine hydro-électrique de Balbina, commencée en 1979.

⁶ Le commissaire régional découvrit plus tard que les employés amérindiens s'étaient prévalu de ce privilège; cf. radiogramme 840 du 9 avril 1985.

⁷ À partir de 1979, des filiales du holding Paranapanema commencèrent à pénétrer illégalement dans le territoire des Waimiris-Atroaris et, en altérant des cartes géographiques, elles parvinrent à faire légaliser le démembrement d'une partie de la réserve (Baines 1991; Schwade 1990).

⁸ L'école fut inaugurée le 6 janvier 1984 (A Notícia et le Jornal do Comércio, Manaus, 07/01/84). Elle avait été construite en 1983, à proximité du poste Terraplenagem situé en bordure de la route BR-174, pour accéder à une demande du général Euclydes Figueiredo. Celui-ci, à l'occasion d'une visite dans la réserve le 24 juin 1983, accompagné d'une délégation de militaires, de représentants de la Paranapanema et du directeur régional de la FUNAI, avait en effet promis une école au capitaine en chef des Waimiris-Atroaris. Et quelques jours plus tard, le 28 juin 1983, et les jours suivants, des représentants de la compagnie d'exploitation minière Taboca et de l'armée se réunissaient à Manaus pour débattre la formulation d'un arrêté dont l'objet était une révision de la politique officielle envers les Amérindiens afin de permettre aux compagnies minières privées de s'installer dans les réserves.

⁹ En s'appuyant sur le fait que l'arrêté interministériel no 278 du 18 novembre 1988 concède à la FUNAI et au CNPq le pouvoir d'octroyer les permis d'accès aux réserves amérindiennes, le directeur ainsi que certains fonctionnaires de la direction du Programa recoururent à l'article 13 de l'arrêté no 782/88 du président de la FUNAI. Le permis, qui me parvint treize jours après que le bureau de la FUNAI à Brasília m'ait averti qu'il avait été signé, précisait par ailleurs que je devais « présenter mon

projet de recherche à la communauté amérindienne... pour recevoir son aval ».

¹⁰ L'attitude du directeur du Programa a démontré clairement le caractère sélectif et personnalisé de mon expulsion : après avoir lu mon rapport sur cet incident (Baines 1989) il a immédiatement fait appel au responsable de la recherche scientifique du Museu Goeldi pour l'inviter – lui ou n'importe quel autre anthropologue, sauf moi bien sûr – à se rendre dans la réserve waimiri-atroari afin d'observer le fonctionnement du Programa. Si nous considérons que j'étais à l'époque le seul chercheur du Museu Goeldi à connaître cette réserve amérindienne, son invitation n'était rien de plus qu'un projet de séjour dans la réserve pour faire l'étalage du travail réalisé par le Programa.

OUVRAGES CITÉS

AMAZONAS – Presidência da Província, 1906-1908 : *Relatório da presidência da província do Amazonas desde a sua criação até a Proclamação da República, 1852-1877*. Rio de Janeiro, Typographia do Jornal do Commercio, 5 volumes.

BAINES, Stephen Grant, 1988 : « É a FUNAI que sabe » – *A Frente de Atração Waimiri-Atroari*. Thèse de doctorat, Département d'anthropologie, Universidade de Brasília.

—, 1989 : Expulsão. Rapport présenté au Museu Paraense Emílio Goeldi, Belém, Pará, 11 juillet.

—, 1991 : « Dispatch the Waimiri-Atroari and the Paranapanema ». *Critique of Anthropology* 11 (2) : 143-153.

BANDEIRA, Alípio, 1926 : *Jauapery*. Manaus.

BARBOSA RODRIGUES, João, 1885 : *Pacificação dos Crichanás, Rio Jauapery*. Rio de Janeiro, Imprensa Nacional.

BRASIL, Poder Executivo, 1985 : *Desenvolvimento e Segurança na região ao norte dos Rios Solimões e Amazonas - Projeto Calha Norte*. Rapport du Groupe de travail interministériel créé par l'Exposição de Motivos 018/85. Brasília, Ms.

BRUNELLI, Gílio, 1990 : « Étrangers sur leur terre : Amérindiens et développement en Amazonie brésilienne ». *Recherches amérindiennes au Québec* XX (2) : 51-88.

BUCHILLET, Dominique, 1990 : « Pari-Cachoeira : le laboratoire tukano du projet Calha Norte ». *Ethnies* 11-12 : 12-135. Numéro « Brésil : Indiens et développement en Amazonie ».

CARDOSO DE OLIVEIRA, Roberto, 1976 : *Identidade, Etnia e Estrutura Social*. São Paulo, Livraria Pioneira Editora.

C.E.D.I., 1987 : « Mineração em terras indígenas na nova Constituição : A Campanha do Jornal o Estado de São Paulo e os Interesses das Mineradoras ». *Supplément de Tempo e Presença*, no 223. São Paulo.

CNBB-CIMI, 1987 : *A Verdadeira Conspiração contra os Povos Indígenas, a Igreja e o Brasil*. Brasília, Coronário Editora.

FERREIRA, Mariana Kwall Leal, 1991 : « Antropólogo? Nunca mais! ». Communication présentée à l'atelier « A Rebelião do Objeto » du séminaire « Relações Sujeito-Objeto na Pesquisa Antropológica ». Université de São Paulo, 10-12 septembre 1991.

HÜBNER, Georg, et Theodor KOCH-GRÜNBERG, 1907 : « Die Yauapery ». *Zeitschrift für Ethnologie* 39 (1-2) : 225-248, Berlin.

OLIVEIRA, João Pacheco de, 1988a : « A Pesquisa Tutelada ». *Ciência Hoje* 8 (43) : 16.

—, 1988b : *Notas sobre a Normatização da Autorização de Pesquisa Etnológica*. Museu Nacional (UFRJ), Rio de Janeiro, Ms.

—, 1989a : *Os Poderes e as Terras dos Índios*, Communication n° 14, Programme d'Études supérieures en anthropologie sociale, Museu Nacional (UFRJ), Rio de Janeiro, Ms.

—, 1989b : in Debate « Expedições Científicas em Terras Indígenas ». *Boletim da ABA* 6.

—, 1990 : « Segurança das Fronteiras e o Novo Indigenismo : Formas e Linhagem do Projeto Calha Norte ». 1 : 15-40.

PAYER, Richard, 1906 : « Reisen im Jauapiry-Gebiet ». *Petermanns Geogr. Mitteilungen*, Heft X. Gotna : 217-222.

RAMOS, Alcida Rita, 1990 : « An Economy of Waste. Amazonian Frontier Development and the Livelihood of Brazilian Indians », in Center for Latin American Studies, éd., *Economic Catalyst to Ecological Change*. Gainesville, University of Florida Working Papers, 161-178.

—, 1991 : *The Hyperreal Indian*. Brasília, Université de Brasília, Ms.

SCHWADE, Egydio, 1990 : « Le prix des grands projets en Amazonie : l'extermination des Waimiris-Atroaris ». *Recherches amérindiennes au Québec* XX (2) : 5-20.

SILVA, Márcio, 1991 : *Taxa de crescimento da população waimiri-atroari cai nos últimos quatro anos*. Campinas (S.P.), Unicamp, Ms.

VIVEIROS DE CASTRO, Eduardo, et Lúcia Mendonça Morato de ANDRADE, 1988 : « Hidrelétricas do Xingu : O Estado contra as Sociedades Indígenas », in L. A. de Oliveira Santos et L. M. Morato de Andrade, éd., *As Hidrelétricas do Xingu e os Povos Indígenas*. São Paulo, Comissão Pró-Índio de São Paulo, p. 7-23.

ERRATA

Recherches Amérindiennes au Québec
VOL XXII, N° 1, PRINTEMPS 1992

"LA RAISON POLITIQUE DE L'IGNORANCE OU L'ETHNOLOGIE INTERDITE
CHEZ LES MAIMIRI-ATROARI", Stephen G. Baines, pages 65-79

page 65, 2 lines from foot of page. For 1987 read 1967.

page 65, 2 lines from foot of page. Read: En 1983, après plus
d'une décade... (The last huge wave of epidemics and
massive depopulation occurred during the construction of
the BR-174 highway and immediately after, that is, in just
over one decade before 1983).

page 67, (On the map, the triangles represent FUNAI Posts and the
hexagons represent villages. They have been inverted here.

For Alaú Primeiro read Alalaú Primeiro, (left hand side
centre of map)

Limites de la réserve établies par le décret 94.606 du
14.07.1987, 2 440 000 hectares).

page 70, column 1, 9 lines from foot of page. For note number 10
read 6.

page 70, column 2, 18 lines from top of page. For note number 6
read 7.

page 70, column 2, 5 lines from foot of page. For note number 7
read 8.

page 72, column 1, bottom line. For note number 8 read 9.

page 75, column 2, 7 lines from top of page. For note number 9
read 10.

page 78, column 2, 15 lines from foot of page. Read Ethnies 11-
12:128-135.

page 79, column 1, 13 lines from top of page. Read: Formas e
Linhagens do Projeto Calha Norte". Antropologia e
Indigenismo 1:15-40. (Faltou aqui o título do periódico)